



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	GALVA 94
<b>Code du produit</b>	AEGALVA94369GDZ
<b>Autres moyens d'identification</b>	Galvanisation de zinc à froid, fini mat, en aérosol.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Enduit protecteur.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Aérosols inflammables (Catégorie 1)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Cancérogénicité (Catégories 2)  
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1)  
Danger par aspiration (Catégorie 1)

### DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H361D : Susceptible de nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
 P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.  
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Zinc	7440-66-6	30 - 60 %
Toluène	108-88-3	10 - 30 %
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	1 - 5 %
Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	

	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol inflammable. Peut s'enflammer au contact d'une source d'ignition. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
<b>Température de stockage</b>	<49°C (120.2°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Toluène : 500 ppm. Solvant stoddard : 20000 mg/m <sup>3</sup> . Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.			
Zinc	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m <sup>3</sup>	RSST (Pc)
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	VEMP (8h)	300 ppm		ACGIH
Solvant Stoddard	VECD		580 mg/m <sup>3</sup>	BC
	VEMP (8h)		290 mg/m <sup>3</sup>	BC
		100 ppm		ACGIH , ON, RSST
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	435 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Éthylbenzène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>				

Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.

**Pieds**

Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Aérosol (liquide)	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Gris métallique	<b>Limite d'inflammabilité</b>	1 à 9.5%
<b>Odeur</b>	De solvant aromatique	<b>Point d'éclair</b>	4 °C (39.2 °F) Vase clos
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	480 °C (896 °F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	93 à 156 °C (199.4 à 312.8 °F)	<b>Densité relative</b>	1.49 à 1.53 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Négligeable dans l'eau	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	310kPa (2325 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% en poids de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
<b>COV (g/L)</b>	359.5 à 369.1 g/L	<b>% Volume volatile (COV)</b>	N.Dis.
<b>COV (lbs/gal)</b>	3.00 à 3.08 lb/gal	<b>% Poids volatile (COV)</b>	55%
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité anticipée.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
	Une réaction dangereuse ne se produira pas.

<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Zinc	Ingestion 630 mg/kg Rat DL50 >2000 mg/kg Rat DL50
		Inhalation >5.41 mg/l/4h Rat CL50
	Toluène	Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50 Inhalation 30.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 12600 mg/kg Lapin DL50
	Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >20 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50
	Solvant Stoddard	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >12 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3200 mg/kg Lapin DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg Rat DL50 Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50
	<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	<b>Voie respiratoire</b>	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.
	<b>Voie orale</b>	Peut être nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	<b>Nom chimique CIRC NTP</b>

	<p><b>Nom chimique CIRC NTP</b> Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Contient un ingrédient possiblement cancérogène pour l'humain. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005).</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le système nerveux central.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Le système nerveux central, les reins, le foie, les organes auditifs, la vessie, le système respiratoire.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (poussière/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 0.56 mg/L; 96 h (CAS no 7440-66-6)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.6-2.8 mg/L; 48 h CAS no 7440-66-6)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 &gt;100000 ppm ; 96 h (CAS no 64742-89-8) OECD 203</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.42-2.3 mg/L; 48h (CAS no 8052-41-3)</p> <p>Pseudokirchneriella subcapitata - plante aquatique CE50 1.5 mg/L; 72h (CAS no 8052-41-3)</p>
<b>Persistence</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le zinc et l'aluminium persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques. Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de >3 et/ou FBC >500).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, les ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	<u>126</u>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1 Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

### 15. Informations sur la réglementation

#### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Zinc	7440-66-6		X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	X	X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Zinc	7440-66-6	X	X	X						X
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	

### Autres réglementations

<b>HMIS</b>	<b>NFPA</b>
<p>② Health ④ Flammability ① Reactivity</p>	<p>② Health ③ Flammability ① Reactivity</p>
<p>ⓑ Protective Equipment</p>	

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-12-21
<b>Version</b>	04
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :</p>

2016-04-13.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

section 3.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :

section 1.

DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2020-03-03.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 :

sections 2, 3, 8, 9, 11, 12 et 15.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

TM/MD

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.